



NOTE CONCEPTUELLE

6^{ème} CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LES IMPOTS « Corruption, source des FFI d'Afrique »

Du 17 au 18 Octobre 2018, Nairobi, Kenya

Contexte

L'architecture financière mondiale reste fracturée et vulnérable aux manipulations qui facilitent les FFI au sein des régions en développement. En Afrique, on estime que le continent perd jusqu'à 100 milliards de dollars par an sous différentes formes de FFI, parmi lesquelles la corruption par le biais des pots de vin et des mauvaises pratiques financières. À son niveau le plus élémentaire, la corruption est définie comme un « abus de pouvoir pour un gain privé ». Dans le contexte du discours sur les FFI, il serait donc plausible de ne pas limiter la corruption au secteur public. En effet, si l'on considère les pots de vin, le détournement de deniers publics et le népotisme, la corruption, à l'instar d'autres vices sociaux, présente à la fois des caractéristiques de l'offre et de la demande. Le rapport du Groupe de Haut Niveau sur les FFI de l'Union Africaine (UA) et de la CEA, estime que la corruption représente environ 5% des FFI mondiaux et que la proportion des 100 milliards de dollars perdus par le biais des FFI en Afrique est beaucoup plus élevée¹. Les réponses aux questionnaires du Groupe de Haut Niveau sur la question ont montré que la plupart des personnes interrogées estimaient que la corruption était la cause principale des FFI de leurs pays². De plus, la nature clandestine de la corruption rend difficile l'estimation du volume de FFI attribuable à la corruption.

L'impact de la corruption menace les efforts de promotion de la gouvernance démocratique, de transformation socio-économique, de paix et de sécurité en Afrique. Alors que le continent a connu une croissance socioéconomique soutenue au cours des deux dernières décennies, les retombées de cette croissance sont drainées par l'hémorragie simultanée des deniers publics par la corruption et d'activités connexes. Ce qui laisse le continent dans une situation où 50% de la population vit en dessous de 1,90 USD par jour, l'inégalité est croissante ; le manque d'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement persistent ; et un fardeau fiscal demeure croissant en raison du détournement des fonds du gouvernement découlant des FFI liés à la corruption³.

¹ Track it, Stop it, Get it – Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows, (AU-ECA,2015)

¹Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa (2015) at 32.

² Rapport du Groupe de Haut Niveau sur les flux financiers illicites d'Afrique (2015), page 32.

³ Sene Massamba, Dr Ligane J – *Mobilisation des ressources internes : la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites*, (Avril 2018), Union Africaine, Département des affaires économiques.



La lutte contre la corruption en Afrique est au centre des préoccupations de l'UA en 2018. Sous le thème « **Gagner la lutte contre la corruption : une voie durable vers la transformation de l'Afrique** », l'UA se rend compte qu'il est urgent de lutter contre la corruption qui est un handicap pour le développement socio-économique et politique du continent. La corruption continue d'entraver les efforts visant à promouvoir la gouvernance démocratique, la transformation socioéconomique, la paix et la sécurité et la jouissance des droits de l'homme sur le continent.

Corruption, source des flux financiers illicites d'Afrique

La corruption en tant que source des flux financiers d'Afrique peut être envisagée de deux manières : sur le plan endogène, avec des facteurs internes au continent Africain et, sur le plan exogène, avec l'architecture financière mondiale perméable au transfert des produits de la corruption vers des paradis fiscaux et des juridictions opaques. Ces deux dimensions illustrent la nécessité de s'attaquer à la fois à l'offre et la demande de la corruption. Les secteurs public et privé sont tous deux des acteurs responsables de l'infiltration de la corruption en Afrique. Sur le plan endogène, le secteur public use de son pouvoir / influence pour s'approprier des fonds publics et sur le plan exogène, les agents privés bénéficient des **actes de corruption**. Par conséquent, on peut conclure que la corruption est à la fois une source et un catalyseur des FFI et que le problème reste préoccupant tant dans le secteur public que privé⁴. La corruption est également un inhibiteur des mesures anti-FFI. En affaiblissant les organismes chargés de l'application de la loi, les services de renseignements financiers et le système judiciaire, la corruption entrave les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions et aux responsabilités civiles liées aux FFI⁵. Cela affaiblit l'efficacité des mesures anti-FFI.

Au niveau continental, la corruption est le plus souvent observé à travers les pots de vin, le vol de biens publics et le favoritisme. La médiocrité de la structure générale de gouvernance et des institutions en Afrique les expose à la corruption généralisée dont l'impact se fait sentir dans les caisses de l'Etat. Il est communément admis que les mauvaises pratiques fiscales⁶ (optimisation et évasion fiscales) vont de pair avec des politiques et des cadres juridiques faibles régissant la collecte et l'administration des impôts et qui se traduisent souvent par des actes de corruption commis par plusieurs acteurs. La combinaison de ces facteurs fournit donc un environnement propice pour la génération et l'exportation des FFI hors du continent. En conséquence, s'en suivent l'érosion progressive de l'assiette économique et fiscale des pays africains, l'utilisation continue de politiques fiscales rétrogrades pour combler les écarts de revenus, une pression fiscale accrue sur les citoyens déjà appauvris, une inégalité accrue liée de genre et un déclin

⁴ Rapport du Groupe de Haut Niveau sur les flux financiers illicites d'Afrique (UA-CEA, 2015).

⁵ Goga K (2015) "Addressing corruption may act as a significant step to limit Illicit Financial Flows from Africa", lire tout l'article en cliquant sur le lien suivant <https://issafrica.org/iss-today/how-corruption-drives-illicit-financial-flows>.

⁶ Ajaz, Tasheen and Ahmed, Eatzaz – *The Effect of Corruption and Governance on Tax Revenues*.



général dans le tissu moral de la société puisque de nombreux auteurs de délits financiers restent impunis.

Au niveau mondial, la corruption est observée de manière plus sophistiquée, permettant aux produits de la corruption d'être acheminés de l'Afrique vers les paradis fiscaux et les juridictions favorable au secret en Europe, en Amérique du Nord et ailleurs. Contrairement à ce qui se passe en Afrique, les structures et institutions de gouvernance robustes permettent, par nature, de nourrir les FFI d'Afrique avec une politique « **sans questions** ». En outre, la structure financière mondiale permet de blanchir le produit financier de la corruption⁷. Des preuves tirées d'expositions récentes telles que Paradise Papers, Panama Papers, West Africa Leaks, Lux Leaks, apportent une preuve supplémentaire du rôle joué par l'architecture financière internationale dans la facilitation des flux financiers illicites de la corruption. De plus, au niveau mondial, la perception de la corruption comme une particularité des pays en voie de développement a été remise en cause par ces fuites et montre à quel point le secret des juridictions et des paradis fiscaux jouent un rôle plus important que les acteurs africains dans la génération des flux financiers illicites.

Gagner la Lutte contre la Corruption: Une Voie Durable vers la Transformation de l'Afrique

Les discussions contribueront et soutiendront les efforts de l'UA pour lutter contre la corruption et mettre un terme aux FFI d'Afrique. Quinze ans après l'adoption de la [Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption \(AUCPCC\)](#), l'an 2018 offre une occasion de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent, d'évaluer ce qui reste à faire et d'élaborer de nouvelles stratégies qui tiennent compte de manière appropriée des problèmes de la corruption.

La 6^{ème} CPA sera l'occasion pour de multiples parties prenantes et acteurs politiques issus de gouvernements, de la société civile, du monde de la recherche, des universités et d'autres acteurs concernés de débattre de la lutte contre le fléau de la corruption et des FFI en Afrique. Les échanges porteront aussi sur les initiatives nationales, continentales et mondiales de lutte contre la corruption par le biais de mécanismes tels que le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) et le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP), la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la Lutte contre la corruption (AUCPCC), l'initiative de l'ONU et de la Banque mondiale relative au recouvrement des avoirs volés (STAR), les Directives du Groupe d'action financière Internationale (GAFI) sur la lutte contre le blanchiment d'argent et autres initiatives de lutte contre la corruption et les FFI en Afrique.

La Conférence sera également l'occasion de faire le point sur les succès et sur les défis auxquels les gouvernements africains doivent faire face pour respecter leurs engagements de lutte contre

⁷ Reed, Quentin and Fontana, Alessandra – Corruption and Illicit Financial Flows: The limits and possibilities of current approaches, U4 Anti-Corruption Resource Centre (January 2011) www.U4.no Chr. Michelsen Institute (CMI



les FFI par la mise en œuvre des [recommandations du Groupe de Haut Niveau](#) et de la [Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption](#). La conférence examinera plus en détail les questions émergentes dans le discours sur la corruption, notamment la manière dont le commerce électronique et l'économie numérique offrent de nouvelles possibilités de pratiques de corruption et les difficultés du gouvernement en matière de suivi, de contrôle et d'exercice de la compétence.

L'un des résultats clés de la 6^{ème} CPA sera une déclaration de TJNA et de ses partenaires réaffirmant leur combat pour la justice fiscale et un appel à mettre en œuvre les recommandations du groupe de haut niveau UA-CEA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Les objectifs principaux

Les objectifs de la conférence panafricaine sont :

1. Élargir le débat sur le rôle des activités liées à la corruption et à la corruption aux FFI en Afrique.
2. Comprendre le lien entre la corruption et les FFI en Afrique.
3. Marquer l'année anti-corruption déclarée par l'UA.
4. « Établir le rôle spécifique des gouvernements, des organisations de la société civile, des universitaires et des autres parties prenantes dans le discours sur le FFI et la corruption ».

La conférence vise à :

1. Réaffirmer les engagements pris dans le programme d'action d'Addis-Abeba de redoubler d'efforts pour réduire considérablement les flux financiers illicites d'ici 2030, en vue de les éliminer, notamment en luttant contre l'évasion fiscale et la corruption en renforçant la réglementation nationale et la coopération internationale. Et améliorer les pratiques de divulgation et la transparence dans les pays d'origine et de destination, notamment en cherchant à garantir la transparence de toutes les transactions financières entre gouvernements et entreprises avec les autorités fiscales concernées.
2. Comprendre les facteurs (internes et externes) de la corruption dans le contexte des FFI en provenance d'Afrique. Au niveau interne, attirer l'attention sur les systèmes faibles, l'influence politique, les systèmes fiscaux complexes, les marchés publics, les pots-de-vin en tant que facteurs de la corruption et des FFI. Au niveau externe, attirer l'attention sur la complicité de l'architecture financière internationale pour faciliter la corruption par le biais des paradis fiscaux, compétence du secret en matière de corruption.



3. Évaluer les progrès accomplis par les gouvernements africains dans la mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption de l'Union africaine adoptée en 2003 ; Les recommandations du HLP concernant la lutte contre la corruption et les FFI; Processus et initiatives internationaux, y compris la lutte contre le blanchiment de capitaux relevant du GAFI; Processus BEPS; OGP; etc.

Livrables

1. Une déclaration de TJNA et de ses partenaires réaffirmant leur combat pour la justice fiscale et un appel à mettre en œuvre les recommandations du panel de haut niveau de l'UA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

Résultats Escomptés

1. Dynamisation de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de Haut Niveau dans les pays africains.
2. Vulgarisation du débat sur les FFI pour une inclusion des concepts plus larges des produits de la corruption sortant de l'Afrique.

Format et Structure

L'édition 2018 de la CPA prendra la structure suivante :

1. Exposés suivis de tables rondes et de plénières
2. Des tables rondes spécifiques
3. Sessions de réseautage
4. Déclaration, rédaction et adoption
5. Travaux de groupe interactifs

Dates et lieu

La Conférence Panafricaine aura lieu le 17-18 Octobre 2018 à Nairobi au Kenya.

Organisateur

Tax Justice Network-Africa (TJNA)

Co-organisateurs

 <p>OXFAM</p>	 <p>TRUSTAFRICA</p>	 <p>Coalition pour le Dialogue sur L'Afrique (CoDA)</p>	 <p>Alliance Mondiale pour la Justice Fiscale (GATJ)</p>
 <p>Pan African Lawyers Union Union Panafricaine des Juristes (PALU)</p>	 <p>FEMNET</p>	 <p>Commission Economique des Nations Unies pour L'Afrique (CEA)</p>	 <p>Coalition pour la Transparence Financière (FTC)</p>

Personnes ressources

M. Jason Rosario Braganza, TJNA, jbraganza@taxjusticeafrica.net

Mme. Riva Jalipa, TJNA, rjalipa@taxjusticeafrica.net

M. Jared Maranga, TJNA, imaranga@taxjusticeafrica.net

Mme. Jacqueline Mogere, TJNA, pac.coordinator@taxjusticeafrica.net